

## TERMES DE RÉFÉRENCES

### APPEL D'OFFRES

# RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA FACILITATION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) DURABLE 2023-2027 DES COMMUNES D'AKANDA ET D'OWENDO DU GABON

## 1. Contexte

Les villes ont un impact significatif sur le climat, et inversement, les défis auxquels sont confrontées les villes sont exacerbés et renforcés par les conséquences du changement climatique. De nombreux événements récents ont mis en évidence la vulnérabilité particulière des territoires urbains aux aléas climatiques tels que les vagues de chaleur, les inondations ou les ouragans et les travaux scientifiques de la communauté internationale prédisent l'accroissement certain de leur intensité et de leur fréquence avec des conséquences significatives pour l'ensemble des espaces urbains. Cela sera particulièrement significatif pour les mégapoles qui au Nord comme au Sud se situent dans les deltas des grands fleuves ou dans les zones côtières de faible élévation et qui sont exposées aux cyclones et aux inondations (elles ne représentent que 2% de la surface terrestre mais elles hébergent 10% de la population mondiale et plus particulièrement 13% des citoyens mondiaux).

Cela étant dit, même si la vulnérabilité d'un territoire dépend fortement de ses caractéristiques géographiques, elle dépend également de multiples facteurs dont l'urbanisme, l'organisation et la nature des infrastructures telles que le transport, le type d'habitat, les activités économiques locales, le mode de vie des populations ou encore l'existence d'infrastructures de protection.

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté, lors d'un Sommet spécial, le Programme de Développement durable pour l'Après 2015 (Agenda 2030). Ce programme est articulé en 17 Objectifs de Développement durable (ODD) qui doivent être réalisés à l'horizon 2030. Ces ODD sont déclinés en 169 cibles et 232 indicateurs appelés à être adaptés et intégrés aux niveaux national et local.

Les États et gouvernements membres de l'ONU sont tenus de :

- Traduire le cadre des ODD en des stratégies et des plans d'action nationaux, et
- Traduire les cibles et les indicateurs des ODD en des cibles et indicateurs nationaux en tenant compte de la réalité, des priorités, des ressources et des capacités nationales et locales.

Le principal défi pour les États et gouvernements est d'arriver à mettre en place des conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial durable basé sur les potentialités des collectivités territoriales, renforcées par des cadres de concertation effectifs en vue de promouvoir le dialogue participatif et le contrôle citoyen à tous les niveaux. C'est dans ce cadre que l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) accompagne les collectivités territoriales de la Francophonie dans l'élaboration de leur plan local/communal de développement durable.

Les communes d'Akanda et d'Owendo au Gabon souhaitent devenir des collectivités territoriales durables en inscrivant leurs plans de développement dans une trajectoire de durabilité.

À cet effet, le ministère des Affaires Étrangères du Gabon a sollicité et obtenu un accompagnement technique et financier de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à travers son organe subsidiaire, l'IFDD au bénéfice des deux communes afin de **traduire leurs ambitions en une démarche structurée dans le cadre d'un plan de développement communal de développement durable (PDC durable) assorti d'actions concrètes dont certaines actions à impacts rapides qui serviraient de démonstrations pour catalyser l'engagement et la motivation des parties prenantes**. Le soutien de l'OIF s'inscrit dans le cadre de son Projet « Ensemble pour l'atteinte des objectifs de développement durable en Francophonie ».

Dans le cadre de la mise en place de cet accompagnement, l'OIF/IFDD souhaite recruter au profit des communes d'Akanda et d'Owendo, une équipe de consultants qui apporteront une assistance technique et l'expertise requise pour l'élaboration de leur plan de développement communal durable.

## **2. Objectifs**

### **2.1 Objectif principal**

Le principal objectif de cet appel d'offre est de fournir aux communes d'Akanda et d'Owendo, l'assistance technique et l'expertise requises pour l'élaboration de leur plan de développement communal durable (PDC durable), assorti d'une banque de projets prioritaires à impact rapide pour la mise en œuvre.

L'équipe-projet est composée des Points focaux désignés par les deux Communes, d'un représentant du ministère des affaires étrangères du Gabon et de deux représentants de l'OIF (IFDD et Représentation de l'OIF pour l'Afrique centrale).

### **2.2 Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- Un diagnostic du développement durable communal est réalisé – notamment en matière de fourniture de services à la population d'économie locale, d'environnement, et de gouvernance locale.
- Les communes sont dotées d'une vision assortie d'orientations stratégiques et d'objectifs de développement durable réalistes arrimés sur les documents stratégiques nationaux en matière de développement durable ;
- Des projets/actions réalistes sont identifiés et programmés en vue de faire des deux communes, des collectivités territoriales durables c'est-à-dire des communes résilientes et inclusives ; de services ; productrices ; sûres et saines ; intelligentes et connectées ; de vivre ensemble ; écoresponsables ; participatives ; citoyennes et coopérantes, et modèle de financement durable ;
- Une évaluation financière sommaire du coût de mise en œuvre et de suivi des projets/actions identifiées est réalisée ;
- Les communes disposent d'une stratégie de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des plans communaux de développement durable ;
- Un plan de renforcement de capacités en matière de rédaction de documents de projets, la mise en œuvre et le suivi, est élaboré au bénéfice des cadres de la mairie des deux communes ;
- Un dispositif fonctionnel de suivi-évaluation, avec des outils appropriés permettant de tirer des enseignements en vue d'améliorer les politiques, stratégies et actions de développement local est mis en place.

## **3. Livrables attendus de la mission**

Au terme de la mission, les Communes d'Akanda et d'Owendo disposent :

- d'un rapport diagnostic du développement de la commune ;
- d'un plan quinquennal de développement communal durable qui prend en compte les priorités de la commune, des orientations de développement au niveau national, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les thématiques de territoire durable ;
- d'une note synthétique (résumé) de présentation du PDC durable pour faciliter sa vulgarisation ;
- d'une banque de projets prioritaires (fiches synthétiques de projets) à impact rapide pour la mise en œuvre du PDC durable;
- d'un plan de renforcement de capacités en matière de rédaction de documents de projets, de mise en œuvre et de suivi du plan communal de développement durable, au bénéfice des cadres de la mairie des deux communes;
- d'un plan de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du PDC durable.

#### **4. Consistance et tâches de l'équipe technique d'appui**

Dans le cadre du projet, l'équipe technique (« le prestataire ») devra :

- prendre connaissance des résultats de l'atelier de priorisation des cibles des ODD réalisé par les deux communes, des rapports d'études sectorielles réalisées, ou de toute autre documentation pertinente disponible au niveau des deux communes ;
- faciliter le processus d'élaboration du PDC durable 2023-2027 des deux communes, assorti de fiches de projets prioritaires à impact rapide ;
- apporter aux communes l'assistance technique nécessaire à la prise en compte des thématiques liées aux collectivités territoriales durables, les Objectifs de développement durable (ODD), le Développement économique local et d'autres thématiques émergentes telles que l'Egalité femme-homme (EFH) ;
- identifier les sources éventuelles de mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du PDC durable.

Pour l'élaboration du PDC durable, le prestataire se conformera aux documents de référence d'élaboration d'un plan de développement à l'échelle locale en vigueur au Gabon. Ils sont en outre tenus de capitaliser et exploiter les résultats des travaux récemment réalisés par différents partenaires intervenant dans la commune, notamment dans les différents secteurs à compétence communale. Ils veilleront également à la prise en compte des thèmes spécifiques portant sur :

- la résilience et l'inclusion ;
- la participation citoyenne ;
- le vivre ensemble ;
- l'égalité femme-homme ;
- la mobilisation des ressources financières locales ;

À cet effet, les principales tâches du prestataire s'inscrivent dans les différentes phases suivantes :

Dans la **phase préparatoire** :

- Proposer et faire adopter la méthodologie et le calendrier de déroulement du processus ;
- Accompagner le conseil communal dans la composition du Comité de pilotage du processus d'élaboration du PDC durable et des groupes thématiques qui travailleront dans le cadre dudit processus.

Dans la **phase de diagnostic** :

- Élaborer et faire valider les outils nécessaires à la réalisation du diagnostic de la commune ;
- Réaliser le diagnostic communal dans une perspective de commune durable à travers la collecte d'informations dans les quartiers, à la mairie et auprès des personnes ressources (collecte de données, analyse des forces, faiblesses, contraintes, opportunités et pistes de solutions ...) ;
- Réaliser une cartographie des deux communes faisant ressortir les unités d'occupation du territoire ;
- Procéder à l'analyse des résultats du diagnostic avec les acteurs pour dégager les problématiques spatialisées du développement communal en ne perdant pas de vue l'aspect organisationnel et institutionnel de la commune ;
- Rédiger le rapport de diagnostic et accompagner la commune dans la validation de ce rapport en lien avec tous les acteurs impliqués.

Dans la phase de **planification** :

- Encadrer les groupes de travail en vue d'élaborer le plan quinquennal de développement communal durable accompagné d'un schéma de financement ;
- Rédiger le document de PDC durable assorti d'un budget et intégrant des fiches de projets prioritaires à impact rapide pour la mise en œuvre ;

- Produire une note synthétique (résumé) de présentation du PDC durable pour faciliter sa vulgarisation ;
- Rédiger un plan de mobilisation de financement pour la mise en œuvre du PDC durable ;
- Rédiger un plan de renforcement de capacités des cadres de la mairie des deux communes, en matière de rédaction de document de projets, la mise en œuvre et le suivi du PDC durable.

Pendant la **phase d'adoption et d'approbation** :

- Faciliter l'organisation d'un atelier de restitution et de validation du plan quinquennal du PDC durable ;
- Animer l'atelier de validation du document du PDC durable des deux communes ;
- Évaluer l'équilibre des dimensions du développement durable du plan grâce à l'outil de la Grille d'analyse de développement durable allégée de la Francophonie ;
- Intégrer les observations de l'atelier de validation pour proposer un document final du PDC durable.

Dans la phase **d'identification et de mise en œuvre d'un projet prioritaire à impact rapide** :

- Fournir un appui technique à chacune des communes dans la rédaction d'un projet prioritaire à impact rapide ;
- Appuyer l'équipe-projet dans la mobilisation de financement pour la mise en œuvre du projet prioritaire ;
- Accompagner les communes dans l'exécution du projet prioritaire.

## **5. Méthodologie de travail**

L'élaboration du PDC durable des communes d'Akanda et d'Owendo sera réalisée conformément au document de référence d'élaboration d'un plan de développement au niveau local en vigueur au Gabon. Elle devra en outre prendre en compte les documents de pilotage du développement existant au niveau national, dont, prioritairement, le Plan Gabon émergent, sans toutefois exclure les stratégies sectorielles en lien avec les compétences transférées aux communes.

Également, il est indispensable que la méthodologie du PDC durable soit de nature à favoriser la prise en compte du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et les thématiques phares liés aux collectivités territoriales durables.

De même, la méthodologie devra intégrer obligatoirement les outils d'analyse systémique de la durabilité (ASD) développés par l'OIF et ses partenaires, dont la Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD) dans la phase de diagnostic, et de la Grille d'analyse de développement durable allégée (GADD-A) avant la validation du PDC durable.

En outre, l'approche méthodologique devra faire une place importante à l'implication des différentes couches socio-professionnelles notamment les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les migrants et les minorités ethniques, de sorte que les données présentées dans le rapport diagnostic soient désagrégées au maximum selon ces groupes afin qu'ils soient prioritairement considérés parmi les bénéficiaires ou les publics cibles des projets/actions définis.

Pour ce qui est de la définition des actions, la méthodologie à mettre en œuvre doit permettre de cibler des projets structurés qui permettront d'impacter effectivement les localités et les personnes les plus pauvres. La méthodologie doit définir clairement les modes de restitution des résultats provisoires à l'organe de pilotage et l'approche de restitution en assemblée lors des ateliers de validation des rapports (rapport intermédiaire notamment le rapport diagnostic communal et le document du PDC durable à la fin).

Durant le processus d'élaboration du PDC durable, le Point focal désigné par la Mairie, est tenu de mettre à la disposition des parties prenantes, toute documentation jugée pertinente.

À cet effet, lui et ses collaborateurs sont tenus d'appuyer l'équipe technique d'appui (prestataire) dans la préparation des différents travaux, la mobilisation de la documentation et la collecte des données auprès des structures impliquées dans le développement communal.

La mairie prendra toutes les dispositions utiles (adresser des lettres notamment une lettre d'accréditation aux Experts pour faciliter la collecte, une lettre pour annoncer aux structures le passage des agents de collecte d'informations et préparer les invitations aux réunions/ateliers).

Tout au long de la mission, l'équipe technique d'appui aura à cœur de rechercher, développer et maintenir, la concertation et l'échange avec les différentes parties prenantes du processus de l'élaboration du PDC durable, en premier lieu, le comité de pilotage mis en place par les deux communes, les groupes thématiques et l'équipe-programme de l'OIF.

## **6. Profil des membres de l'équipe technique d'appui**

L'équipe technique d'appui devra être composée de ressources humaines qualifiées et compétentes ayant les profils suivants :

- Un spécialiste en planification du développement durable local ;
- Un spécialiste en aménagement spatial ou géographe-aménagiste avec de préférence une bonne connaissance des questions d'assainissement ;
- Un spécialiste en économie et finances locales ou à défaut un socio-économiste ;
- Un spécialiste en gestion de l'environnement et développement durable.

De façon générale, tous les membres de l'équipe d'appui doivent avoir de solides expériences en développement local et gestion des affaires publiques locales, et, en outre, posséder une bonne connaissance des thématiques relatives aux collectivités territoriales durables.

De façon spécifique, les Experts doivent remplir les conditions suivantes :

- Expert(e) Principal(e) (Chef de mission) : Spécialiste en planification du développement durable local ;
- être titulaire d'un diplôme dans le domaine du développement durable minimum de niveau BAC+5 ou à défaut un diplôme équivalent des sciences sociales;
- avoir une expérience supérieure ou égale à 10 ans en matière de planification stratégique locale/régionale/nationale du développement durable ;
- avoir une expérience avérée dans l'animation/modération des ateliers, en gestion des affaires locales et en andragogie ;
- avoir une expérience avérée dans l'opérationnalisation des ODD à l'échelle locale ;
- disposer d'une expérience en matière d'appui et d'accompagnement de territoires ou d'organismes municipaux en développement durable serait un atout ;
- avoir une bonne capacité d'analyse, de synthèse, de restitution et de rédaction ;
- justifier d'une expérience de coordination et/ou de conduite d'une mission de consultation en développement durable dans la Francophonie;
- disposer de bonnes connaissances des outils d'analyse systémique de la durabilité (ASD) développés par l'OIF et ses partenaires, dont la Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD), et de la Grille d'analyse de développement durable allégée (GADD-A). Une expérience avérée de l'application de ces outils dans un projet de planification locale de développement durable serait un atout ;
- être proactif-ve et disponible dans la période février à novembre 2023 ;
- être disponible et apte à effectuer une mission de terrain.
- 

Autres Experts/Expertes :

- être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+4 au moins dans le domaine concerné ;
- disposer d'une expérience supérieure à trois (03) ans dans la conduite d'un projet similaire, notamment dans l'élaboration des plans communaux de développement ;

- la connaissance des outils d'analyse systémique de la durabilité (ASD) développés par l'OIF et ses partenaires, dont la Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD), et de la Grille d'analyse de développement durable allégée (GADD-A), serait un atout ;
- avoir de solides connaissances en décentralisation et développement local ;
- avoir une expérience supérieure ou égale à cinq (05) dans le domaine concerné ;
- être proactif et disponible dans les mois de février à novembre 2023.

NB :

- Tous les experts doivent être ressortissants d'un des pays membres de l'OIF ;
- La présence d'experts locaux au sein de l'équipe du prestataire est vivement encouragée ;
- La présence de femmes au sein de l'équipe d'experts est fortement encouragée.

## **7. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comprendre :

- I. Une **offre technique** unique comportant :
  - i. Une lettre de motivation indiquant le lot soumissionné, le statut du prestataire et ses références techniques dans le domaine de la présente mission (***strictement une page***) ;
  - ii. Une note de compréhension des termes de référence de l'appel d'offres (***strictement une page***) ;
  - iii. Une présentation de la méthodologie proposée par le prestataire pour la réalisation de la mission (***3 pages au maximum***) ;  
La méthodologie doit être assortie d'un chronogramme et de 2 à 3 outils spécifiques qui seront discutés en détail au cas où le prestataire est retenu (les outils peuvent être insérés en annexe après les 3 pages).  
Un détail de la durée de travail estimée par Expert et phase/étapes du processus d'élaboration du PDC va appuyer la compréhension du chronogramme.
  - iv. La copie de curriculum vitae détaillé et 2 références (CV paraphé et signé de chaque expert) ;
  - v. Les expériences et les missions similaires réalisées par l'équipe du prestataire (Annexe 1).
- II. Une **offre financière** comprenant :
  - i. Les honoraires par consultant et les autres charges de la mission (au montant libellé en euros) conformément à la fiche d'honoraires (en annexe 3) ;
  - ii. Une note descriptive des détails de prix (en annexe 4).

Le dossier de soumission devra être transmis au plus tard le **vendredi 20 janvier 2023 à 18h00 GMT** par fichier électronique à l'adresse courriel suivante : [marcel.klassou@francophonie.org](mailto:marcel.klassou@francophonie.org) en mentionnant en objet : « **Appel d'offres - Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration de plans de développement communaux durables - Gabon** ».

Seules les candidatures considérées pour la suite du processus de sélection seront contactées.

Les offres sont rédigées en langue française.

## **8. Durée et rapportage de la mission**

Le prestataire dispose de dix (10) mois, vraisemblablement de début février à fin novembre 2023 pour mener à bien cette mission comme suit :

- un mois et demi (1,5) pour le diagnostic y compris la rédaction du rapport provisoire ;
- un mois et demi (1,5) pour la phase de planification ;
- un mois et demi (1,5) mois pour la phase d'adoption et d'approbation ;

- un (1) mois pour la rédaction d'un document de projet prioritaire à impact rapide ;
- quatre (4) mois pour la mise en œuvre des projets à impact rapide ;
- un demi (0,5) mois pour la préparation des rapports d'exécution du projet.

Le prestataire est tenu de mettre à la disposition du commanditaire (IFDD) et des bénéficiaires (Mairie d'Akanda et d'Owendo) au plus tard le 30 mai 2023, un (01) exemplaire du document complet du PDC durable (de chacune des communes) en version papier et en version numérique.

### 9. Les parties prenantes

Il s'agit essentiellement des organisations communautaires de base, des Services techniques déconcentrés (STD) et des directions sectorielles, des ONG/Associations de femmes, de jeunes et des personnes ressources, des partenaires techniques et financiers, intervenant dans la Commune, etc.

### 10. Annexes à la proposition

- Annexe 1 : Tableau de description du profil de l'équipe d'Experts proposés par le prestataire (à insérer dans l'offre technique)

No	Nom et prénoms	Fonction au sein de l'équipe	Profil (diplôme, spécialité)	Expériences (Nombre d'années, missions réalisées)	Durée de travail estimée pour chaque expert suivant les étapes du processus (à détailler dans l'annexe 2)
1					
2					
3					
4					

NB : Joindre les CV et attestions de missions similaires si disponibles

- Annexe 2 : Détail de la durée de travail estimée par Expert et phase/étapes du processus d'élaboration du PDC

Tâches et durée du travail par Expert à chaque étape				
Experts	Spécialiste en planification du développement local / Chef de mission	Spécialiste en aménagement spatial ou géographe-aménagiste	Spécialiste en finance locales et développement institutionnel ou Socio-économiste	Spécialiste en gestion de l'environnement et développement durable
Phase et étapes du processus d'élaboration du PDC + mise en œuvre d'un projet prioritaire à impact rapide				



➤ Annexe 3 : Modèle d'offre financière

Adresse

À l'endroit de l'IFDD

Offre financière :

N° : xxx

Les honoraires sont fixés suivant le niveau de formation et les expériences des experts proposés. A cet effet, la grille de calcul d'honoraires de l'OIF permettra, si possible, de vérifier le prix proposé pour chaque expert et de négocier le contrat en cas de dépassement important du budget prévu.

Pour les enquêtes de terrain, le prestataire peut employer des enquêteurs de façon raisonnable pour tenir dans l'enveloppe financière allouée par le commanditaire.

Titre de l'activité : Recrutement d'un prestataire de facilitation du processus d'élaboration du Plan de développement communal d'Akanda et d'Owendo				
Prestations	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total (€)
<b>A. Honoraires</b>				
A1 Expert Principal (Chef de mission)	jour			
A2 Expert associé 1	jour			
A3 Expert associé 2	jour			
A4 Expert associé 3	jour			
A5 Agents-enquêteurs(diagnostic communal)	jour			
<b>Sous Total A</b>				
<b>B. Déplacement</b>				
B1 Hébergement	nuitées			
B2 Cartographie	carte			
B3 Divers et imprévus (préciser la nature des dépenses)				
<b>Sous Total B</b>				
<b>Total Général A+B</b>				

Arrêté la présente offre à la somme de xx (xx) euros

Lieu, le jj/mm/2023

Nom & Prénom du/de la Chef(fe) de l'équipe

➤ Annexe 4 : Détails des missions de terrain envisagées

Tableau n°1 : Déplacements prévus, durée de séjour et indemnités de mission

Etapas	Déplacement et indemnités de séjour			
	Nom et prénom du Chef de mission	Nom et prénom de l'Expert 1	Nom et prénom de l'Expert 2	Nom et prénom de l'Expert 3
Etape 1 ...	Hébergement : x nuitées			
...				
...				
Sous-total du coût du déplacement				
Sous-total des indemnités de séjour				
Coût total de la mission				

Les charges de fonctionnement du comité de pilotage et d'organisation des ateliers de restitution ne sont pas dans les compétences du prestataire, il revient au comité de pilotage des deux communes avec l'appui de l'OIF de mobiliser et de gérer les ressources afférentes.